



PACIFIQUE

AVRIL 2018

UN MEILLEUR ACCÈS AU SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

UCCO-SACC-CSN salue l'annonce du ministre du Travail de la Colombie-Britannique, Harry Bains, d'amender la Workers Compensation Act pour ajouter le trouble de stress post-traumatique (TSPT) et d'autres blessures de stress opérationnel à la liste des maladies reliées au travail. Cette annonce, faite le 11 avril 2018, permettra aux premiers répondants de la Colombie-Britannique (incluant les agents correctionnels fédéraux) de recevoir de l'aide pour des problèmes de santé mentale, sans avoir à prouver que leur travail est responsable de cette blessure.

« Cette annonce est d'une grande importance pour nous et pour tous les premiers répondants, car il y a maintenant un processus simplifié et un accès rapide à de l'aide pour traiter les problèmes de santé mentale. Souvent, le fardeau de la preuve qui revient à l'agent correctionnel retarde non seulement un traitement dont il a grandement besoin, mais il aggrave aussi la blessure mentale de l'agent en question », a déclaré Derek Chin, président d'UCCO-SACC-CSN pour la région du Pacifique.

« Nous souhaitons remercier le ministre Bains et son équipe d'avoir pris le temps de visionner notre court-métrage *Travailler au bord du gouffre* et d'avoir entendu nos préoccupations au sujet des traumatismes liés au stress opérationnel qui prévaut dans notre profession d'agent correctionnel. Nous espérons que les provinces qui n'ont toujours pas cette mesure législative suivront l'exemple de la Colombie-Britannique et des autres provinces qui ont déjà adopté ce type de loi. «Cet amendement à la loi est crucial pour le bien-être des premiers répondants, incluant les agents correctionnels qui remplissent toutes les fonctions des premiers répondants derrière les murs des pénitenciers fédéraux », a ajouté M. Chin.